

LES AUTORITÉS DE SANTÉ PUBLIQUE FONT LE POINT SUR L'ÉCLOSION DE ROUGEOLE AU QUÉBEC

Québec, le 6 juin 2011 – Le directeur national de santé publique, le docteur Alain Poirier, lors d'un point de presse tenu aujourd'hui, a rappelé l'importance de la vaccination à la suite de l'observation de 208 cas de rougeole rapportés au Québec depuis le 1^{er} mai 2011 dans les régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec, de la Capitale-Nationale, de l'Estrie, de Chaudière-Appalaches, de Montréal et de la Montérégie. Depuis le début de 2011, 254 cas de rougeole ont été observés au Québec. Si les premiers cas signalés en avril dernier concernaient surtout des personnes de retour d'un voyage en Europe, notamment en France, la transmission actuelle de la rougeole se fait maintenant sur une base locale. Dans ce contexte, la vaccination demeure le moyen le plus efficace pour se protéger de la rougeole et prévenir d'éventuelles complications médicales. Il est donc nécessaire de vérifier si on a reçu les doses nécessaires du vaccin contre la rougeole selon le calendrier vaccinal.

La rougeole est une maladie à prendre au sérieux. D'une durée allant d'une à deux semaines, elle se manifeste par un ensemble de symptômes dont la fièvre, la toux, l'écoulement nasal, la conjonctivite et des rougeurs cutanées. Les complications les plus fréquentes de l'infection au virus de la rougeole sont les otites et les infections pulmonaires. Plus rarement, la rougeole peut entraîner une complication cérébrale (1 cas sur 1 000) pouvant causer des dommages permanents ou même le décès (1 cas sur 3 000). Environ 10 % des cas peuvent nécessiter une hospitalisation.

Vaccination contre la rougeole

La rougeole se transmet facilement par voie aérienne et des contacts directs ne sont pas essentiels à la transmission de cette maladie, le virus ayant la capacité de survivre dans l'air pendant quelques heures après le passage d'une personne malade. En raison du risque élevé de contagion, les autorités québécoises de santé publique recommandent la vaccination aux personnes qui ne sont pas protégées. Comme la rougeole est aussi en recrudescence en Europe, on incite également les Québécoises et les Québécois qui y planifient un séjour à s'assurer que leur carnet de vaccination est à jour en consultant un médecin ou en visitant une clinique santé-voyage ou leur centre de santé et de services sociaux en cas de doute. Les personnes qui ont déjà eu la rougeole sont considérées protégées. Par conséquent, elles n'ont pas besoin d'être vaccinées.

Le calendrier régulier de vaccination au Québec comprend une série de vaccins offerts gratuitement dans le cadre du Programme d'immunisation, de la petite enfance jusqu'à la soixantaine et au-delà. Chez les enfants, le calendrier de vaccination prévoit l'administration d'une dose du vaccin contre la rougeole, la rubéole et les oreillons (RRO ou MMR) à l'âge de 12 mois et de 18 mois. Le nombre requis

de doses de vaccin RRO ou MMR contre la rougeole pour être considéré protégé dépend toutefois de l'année de naissance et des doses déjà reçues (voir Tableau 1 en page suivante). On peut obtenir l'information sur les différents vaccins offerts, dont celui qui protège contre la rougeole, en s'adressant à son médecin ou au centre de santé et de services sociaux de son territoire. Le calendrier de vaccination peut aussi être consulté dans Internet à l'adresse www.msss.gouv.qc.ca/vaccination. De même, l'information à jour sur la situation épidémiologique est disponible sur la page consacrée à la rougeole à l'adresse www.msss.gouv.qc.ca/rougeole.

« En-dehors des épisodes d'éclosion comme celui que l'on connaît actuellement, on observe généralement chez-nous un à deux cas de rougeole par année. La résurgence épisodique de cette maladie contagieuse justifie toutefois la poursuite des efforts de vaccination dans une perspective préventive, et j'invite les personnes non protégées à recourir à ce moyen efficace et sécuritaire pour se protéger», a conclu le docteur Poirier.

TABLEAU 1 : Nombre requis de doses de vaccin pour être considéré protégé contre la rougeole selon l'année de naissance

Année de naissance	Nombre requis de doses de vaccin pour être considéré protégé contre la rougeole
Avant 1970	Aucune dose
Entre 1970 et 1979	1 dose* *Certains groupes plus à risque d'être exposés comme les travailleurs de la santé et les voyageurs devraient recevoir deux doses
Depuis 1980	2 doses

- 30 -

Source : Direction des communications
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Renseignements : Nathalie Lévesque
Relations avec les médias
Ministère de la Santé et des Services sociaux
418 266-8914
www.msss.gouv.qc.ca/presse